



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

Examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 2015/3 du Conseil d'administration de l'UNICEF, par laquelle il a été demandé à l'UNICEF de procéder, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017, à un examen de ses résultats dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé. L'examen permet de constater que les inégalités entre les enfants existent dans tous les pays, et met en relief la valeur ajoutée des travaux de l'UNICEF dans divers contextes et à travers différentes modalités opérationnelles en s'appuyant sur le principe d'universalité inhérent à la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la dimension universelle du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. L'étude conclut que les gouvernements reconnaissent et apprécient que le partenariat avec l'UNICEF améliore le bien-être des enfants dans les pays à revenu élevé, et que cette reconnaissance contribue à générer des fonds supérieurs au coût des programmes et des activités de plaidoyer de l'UNICEF dans ces pays.

Un projet de décision figure à la section IX du document.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 septembre 2016).

** E/ICEF/2016/13/Rev.2.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) souligne que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaitent « que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société » tout en s'efforçant au mieux « d'aider les plus défavorisés en premier ». Le Conseil d'administration de l'UNICEF a régulièrement examiné la manière dont l'UNICEF pouvait contribuer au mieux à aider concrètement les enfants dans différents contextes nationaux, y compris dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et les pays à revenu élevé. Cet accent mis sur l'aspect universel se fonde sur les concepts exposés dans les instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. Conformément à ces déclarations et conventions, l'UNICEF soutient l'exercice des droits de l'enfant partout dans le monde et en particulier des plus défavorisés.

2. Le Conseil d'administration a d'abord approuvé un « système révisé d'allocation des ressources générales [plus tard appelé « ressources ordinaires »] pour les programmes » dans sa décision 1997/18.¹ En 2008, le Conseil d'administration a revu cette décision en s'appuyant sur les enseignements tirés et les tendances du paysage économique mondial et a approuvé: la poursuite des programmes de pays de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) jusqu'à ce qu'ils atteignent le statut de pays à revenu élevé et les conservent pendant deux années consécutives; une augmentation de l'allocation annuelle minimale des ressources ordinaires à 750 000 dollars des États-Unis pour les programmes de pays individuels, y compris les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure²) (portés en 2013 à 850 000 dollars des États-Unis³); réaffirmé sa détermination à accorder la priorité aux besoins des enfants dans les pays à faible revenu (PMA et Afrique subsaharienne); et des accords spéciaux pour les programmes multinationaux. En 2008, avec l'adoption de la décision 2008/15, le Conseil d'administration a également pris note du mandat mondial de l'UNICEF en ce qui concerne, entre autres, la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et les contributions de l'UNICEF à l'aide concrète aux enfants dans les pays à revenu élevé⁴.

3. En février 2015, le Conseil d'administration a examiné le travail de l'UNICEF dans les pays passés récemment de la catégorie « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à celle de « pays à revenu élevé ». Dans le document E/ICEF/2015/P/L.6 du Conseil d'administration, l'UNICEF a noté que les droits de l'enfant étaient universels, que les inégalités persistaient dans tous les pays et que tous les pays du monde avaient des enseignements à tirer de l'expérience d'autres pays, y compris des solutions et des innovations dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection des enfants. Comme requis au paragraphe 6 de la décision 2015/3 du Conseil d'administration, le présent document présente un examen et une analyse de l'expérience de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) accédant au statut de pays à

¹ Voir document E/ICEF/1997/12/Rev.1

² Décision du Conseil d'administration 2008/15, document E/ICEF/2008/20.

³ Décision du Conseil d'administration 2013/20, document E/ICEF/2013/AB/L.4.

⁴ Voir document E/ICEF/2008/20 du Conseil d'administration.

revenu élevé. Les données proviennent d'un examen documentaire, mais aussi d'entrevues avec des membres du Conseil d'administration, des Coordonnateurs résidents et des membres du personnel de l'UNICEF, de ses comités nationaux et d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

II. Constatations

4. En 1989, plus de la moitié de la population mondiale vivait dans des pays à faible revenu, classés par la Banque mondiale en fonction du revenu national brut (RNB) par habitant. D'ici à la fin de la période des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, la croissance économique dans de nombreux pays a conduit à la fois une baisse du nombre de pays à faible revenu (de 49 à 31) et à une augmentation du nombre de pays à revenu élevé (de 41 à 90). En 1990, la quasi-totalité (près de 94 pour cent) de la population mondiale extrêmement pauvre vivait dans des pays à faible revenu. En 2008, environ 74 pour cent des personnes vivant dans un état d'extrême pauvreté dans le monde résidaient dans des pays à revenu intermédiaire⁵.

5. Les pays ont été regroupés en cinq catégories à analyser, en fonction du RNB par habitant et en s'appuyant sur le modèle d'organisation utilisé par l'UNICEF pour aider concrètement les enfants.

a) Les pays à revenu élevé dotés d'un comité national pour l'UNICEF;

b) Les pays à revenu élevé dotés d'un bureau de pays de l'UNICEF et d'un programme de pays de l'UNICEF;

c) Les pays à revenu élevé faisant partie d'un programme multinational de l'UNICEF;

d) Les pays à revenu élevé ne disposant ni d'un comité national pour l'UNICEF ni d'un programme de pays de l'UNICEF; et

e) Les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui pourront accéder au statut de pays à revenu élevé dans les années qui viennent.

6. Le présent document fait état de la diversité des pays figurant dans chaque catégorie, de la pertinence des programmes de l'UNICEF pour les enfants, des expériences et des possibilités de viabilité financière et des modèles d'organisation utilisés par l'UNICEF et l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

7. Le présent document différencie les pays selon le RNB par habitant, ce qui correspond sensiblement à plusieurs indicateurs de développement humain et à la capacité d'un pays de mobiliser ses ressources pour faire face à ses besoins en développement.

8. En même temps, la considération du RNB par habitant comme mesure de développement présente des limites importantes. Surtout, les privations et les inégalités persistent souvent même lorsque le RNB moyen par habitant augmente.

⁵ Fantom, N. and U. Serajuddin, « *The World Bank's Classification of Countries by Income* », *Policy Research Working Paper* n° 7528, *Development Economics Data Group*, Banque mondiale, janvier 2016.

En outre, alors que nombre de pays se sont hissés d'une ou deux catégories de revenu par habitant au cours des 25 dernières années, ces transitions n'ont pas toujours été synonymes d'amélioration. Ce phénomène fait également écho à l'expérience de nombreuses familles qui parviennent à s'élever au-dessus du seuil de pauvreté pour ensuite rechuter au-dessous en raison de la perte d'un emploi, d'une maladie grave ou d'autres facteurs. Les autres limites au RNB par habitant sont les problèmes statistiques (lorsque par exemple, les estimations du produit intérieur brut sont « recalculées », ce qui provoque des changements soudains dans les estimations du RNB par habitant), et l'utilisation de données économiques obsolètes. L'objectif de développement durable 17.19 appelle expressément la communauté internationale à « s'inspirer des initiatives en place pour mesurer l'état d'avancement du développement durable de manière à compléter le produit intérieur brut. »

III. Pays à revenu élevé dotés d'un comité national pour l'UNICEF

9. Sur les 34 comités nationaux pour l'UNICEF, 33 sont situés dans des pays classés actuellement « pays à revenu élevé » et 1 (le comité national turc pour l'UNICEF) dans un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Parce que la Turquie dispose également d'un bureau de pays de l'UNICEF et d'un descriptif de programme de pays, le comité national pour l'UNICEF y joue un rôle légèrement différent de ceux d'autres pays, comme indiqué dans le chapitre ci-après sur les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) susceptibles d'accéder au statut de pays à revenu élevé.

10. Les comités nationaux pour l'UNICEF sont des organisations non gouvernementales à statut juridique indépendant créées aux fins de la promotion des droits de l'enfant et du bien-être des enfants à l'échelle mondiale grâce à la mobilisation des ressources, du plaidoyer et d'autres activités menées sur leurs territoires respectifs, pour faire progresser la mission de l'UNICEF. Ils travaillent en application d'un accord de coopération, signé par chaque comité national pour l'UNICEF et par l'UNICEF lui-même. La relation entre l'UNICEF et ses comités nationaux est facilitée et coordonnée par la Division pour la collecte de fonds et les partenariats privés de l'UNICEF.

11. Les premiers comités nationaux pour l'UNICEF ont été créés en Yougoslavie (1946), aux États-Unis d'Amérique (1947) et en Belgique (1947), les autres comités ayant été établis au cours des années 1950 et 1960 dans d'autres parties de l'Europe ainsi qu'en Australie, au Canada, au Japon et en Nouvelle-Zélande. Les comités nationaux pour l'UNICEF les plus récents sont ceux de la République de Corée et l'Islande, qui ont été respectivement établis en 1994 et en 2004. Les pays dotés de comités nationaux pour l'UNICEF efficaces et durables ont, pour la plupart, bénéficié de niveaux élevés de RNB par habitant sur le long terme. La République de Corée est passée de manière exceptionnellement rapide du statut de bénéficiaire d'aide dans les années 1950 à pays doté d'un comité national au fonctionnement abouti dans les années 1990.

Pertinence des programmes pour les enfants

12. Le plaidoyer est une activité fondamentale pour mettre en œuvre des politiques qui soient à même de produire des changements sociaux durables et à grande échelle en vue de la réalisation des droits de l'enfant. Le mandat de l'UNICEF concernant les droits de l'enfant confère à l'organisation un rôle dans la promotion et la défense des droits de l'enfant dans le monde, y compris dans les pays disposant d'un comité national pour l'UNICEF.

13. En plus de recueillir des fonds pour le travail de l'UNICEF en faveur des enfants, les comités nationaux ont longtemps plaidé en faveur des droits de l'enfant. Les premiers efforts de plaidoyer étaient la réponse au conflit au Bangladesh en 1972 et à la grave sécheresse en Éthiopie en 1984. Depuis le milieu des années 1980, la plupart des comités nationaux pour l'UNICEF se sont mis également à renforcer le soutien public à l'aide publique au développement en faveur des enfants.

14. Dans les années 1980, les comités nationaux pour l'UNICEF ont commencé à aider les enfants à travers des initiatives nationales « d'éducation pour le développement » ou « de sensibilisation aux droits de l'enfant », dans l'optique d'avertir les populations des pays à revenu élevé des problèmes de développement auxquels étaient confrontés les enfants dans les pays à faible revenu. Diriger l'attention sur des questions telles que la survie des enfants, le travail des enfants dans les rues et les enfants vivant dans les rues a permis au grand public de mieux comprendre et de se montrer davantage solidaire envers les enfants des pays à faible revenu. Cela a permis aussi à l'UNICEF d'améliorer sa communication sur la collecte de fonds et de la rendre plus efficace.

15. À compter de 1989, les efforts de plaidoyer et de sensibilisation du public se sont portés également sur les questions nationales, afin notamment de mobiliser le soutien public à la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces trente dernières années, la plupart des comités nationaux pour l'UNICEF sont devenus d'éminents et efficaces défenseurs des droits de l'enfant dans leurs pays, dirigeant leur attention à la fois sur l'aide au développement et sur les politiques nationales axées sur les enfants.

16. Sur les 34 comités nationaux pour l'UNICEF opérant actuellement :

- a) 96 pour cent défendent une politique publique nationale pour les enfants;
- b) 86 pour cent plaident en faveur des politiques internationales;
- c) 86 pour cent influent sur les politiques et l'action publique à travers la création de plates-formes telles que les Hôpitaux pour bébés et les « Villes amies des enfants ».

17. En réponse à une enquête récente de l'UNICEF, presque tous les comités nationaux pour l'UNICEF ont signalé au moins une réalisation importante en matière de plaidoyer dans le domaine des politiques publiques et de l'affectation des ressources. Dans les pays à revenu élevé où les comités travaillent, 54 lois relatives aux enfants ont été élaborées ou adoptées en partie grâce à leur travail de plaidoyer au cours de ces dernières années. À titre d'exemple, on peut relever les lois relatives aux relations familiales, à l'éducation, à la coopération internationale, à la citoyenneté, au bien-être des enfants, aux châtiments corporels, à la traite des enfants, aux enfants témoins dans les tribunaux, au cyber-harcèlement et à la mise

en place de médiateurs pour enfants. Les comités nationaux pour l'UNICEF ont également contribué à la réglementation pour les enfants et à des questions telles que l'allaitement au sein, les familles d'accueil, l'hospitalité temporaire envers les enfants venant de l'étranger, les victimes de la traite, les enfants non accompagnés demandeurs d'asile et le minimum de revenus garantis.

18. Comme d'autres parties de la famille de l'UNICEF, les comités nationaux s'engagent de plus en plus auprès du secteur privé à but lucratif, non seulement en leur qualité de donateur, mais aussi dans le sens où ils influent directement sur l'aide concrète aux enfants, au niveau du pays et à l'échelon mondial. Trente-neuf pour cent des 34 comités nationaux pour l'UNICEF déclarent influencer désormais le secteur privé à agir et à se battre sur les questions nationales liées aux droits de l'enfant alors que 36 pour cent disent mobiliser le secteur privé sur les questions internationales relatives aux droits de l'enfant.

19. Les comités nationaux pour l'UNICEF travaillent parfois avec des bureaux de l'UNICEF sur des initiatives ou programmes spécifiques relatifs aux enfants dans des pays à revenu élevé. Il jouent par exemple un rôle essentiel dans la définition du contenu du périodique *Innocenti Report Card* de l'UNICEF sur la situation des enfants dans les pays à revenu élevé. La collaboration en matière de programme de l'UNICEF avec ses comités nationaux s'illustre par le soutien apporté à la réponse du Gouvernement italien au tremblement de terre de 2009 à L'Aquila et par l'aide prodiguée pour faire face au tsunami de 2011 au Japon.

20. Cette collaboration sur le plan des programmes et des politiques entre les comités nationaux et d'autres parties de l'UNICEF est de plus en plus fréquente et étendue. À titre d'exemple, en 2014-2015, un comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF a mené de grandes campagnes de mobilisation publique contre le travail des enfants au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En 2013, le Gouvernement néerlandais, le comité national pour l'UNICEF néerlandais et l'UNICEF ont collaboré avec les gouvernements d'Aruba, de Curaçao et de Sint Maarten à l'évaluation de la situation des enfants et à la définition de réponses stratégiques prioritaires.

21. Au cours des années 2015 et 2016, l'UNICEF et les comités nationaux concernés ont travaillé avec les Gouvernements autrichien, grec, hongrois, italien et slovène à l'évaluation des besoins relatifs au nombre croissant d'enfants réfugiés en Europe et des réponses qui pouvaient y être apportées. Le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté des États indépendants ont mis en place une capacité d'intervention d'urgence, dont des équipes de liaison et d'assistance technique aux pays touchés. Ce soutien est étroitement coordonné avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les réponses « One UNICEF » sont mises en œuvre dans chacun des pays qui soit à même d'intégrer les capacités et les compétences à la fois du comité national concerné et de l'UNICEF lui-même.

Viabilité financière

22. En 2015, les 33 comités nationaux pour l'UNICEF situés dans des pays à revenu élevé ont contribué à hauteur de 499 millions de dollars de États-Unis aux ressources ordinaires de l'UNICEF, soit 42 pour cent du montant total du

financement entièrement modulable reçu par l'UNICEF. Ils ont également contribué à hauteur de 648 millions de dollars de États-Unis aux autres ressources, soit 17 pour cent du montant total du financement restreint reçu par l'UNICEF.

23. Outre la collecte de fonds, les comités nationaux pour l'UNICEF contribuent également à l'action de l'UNICEF en faveur des enfants à travers les activités de plaidoyer, d'éducation aux droits de l'enfant et des initiatives de partenariat.

24. L'un des plusieurs critères pour soutenir la création et la gestion continue des comités nationaux pour l'UNICEF est leur capacité de lever des fonds auprès de donateurs privés. Dans les cas où la collecte de fonds n'a pas prouvé sa viabilité, les comités nationaux pour l'UNICEF ont dû fermer, notamment en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie et en Roumanie. Ils signent un accord de coopération avec l'UNICEF en vertu duquel ils sont encouragés à maximiser leur contribution financière nette à l'UNICEF et à réduire au minimum le pourcentage du revenu brut utilisé pour les frais administratifs.

25. Les partenariats entre l'UNICEF et ses comités nationaux sur les programmes et les politiques dans certains pays à revenu élevé, comme les pays des Caraïbes néerlandaises, ou établis pour répondre à la crise des réfugiés européens et des migrants, ont été en grande partie financés à l'aide de ressources nationales dans les pays concernés. Ils comprennent: les financements du gouvernement concerné, du comité national pour l'UNICEF ou, dans le cadre de la crise actuelle des réfugiés et des migrants en Europe, des donateurs qui contribuent spécifiquement à cette cause.

Systeme des Nations Unies pour le développement

26. Dans la plupart des cas, l'UNICEF est le seul organisme des Nations Unies à avoir maintenu un engagement régulier avec les pays à revenu élevé ayant conservé ce statut pendant plusieurs décennies grâce à ses comités nationaux. Les organismes spécialisés du système des Nations Unies (telles que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) maintiennent leur engagement en tant qu'entités normatives internationales, mais n'ont pas de présence permanente dans le pays. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a mis en place de nouveaux comités nationaux pour ONU-Femmes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a des représentants désignés et des bureaux de pays en France, en Espagne et au Royaume-Uni, en plus des bureaux régionaux de l'Europe Centrale, du Nord et du Sud, des Amériques, et de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Depuis 2015, le HCR et l'OIM ont fourni un appui à plusieurs pays d'Europe pour les aider à faire face à la crise des réfugiés et des migrants. Le HCR a également créé un comité national en Espagne.

Modèles d'organisation de l'UNICEF

27. Les efforts pour mettre en place de nouveaux comités nationaux à mesure que de nouveaux pays se sont approchés du statut de pays à revenu élevé ou y ont accédé sont inégaux. Les comités nationaux pour l'UNICEF en Islande et en République de Corée ont été couronnés de succès. Avec la fermeture de leurs comités nationaux, l'UNICEF n'est actuellement plus présent en Estonie et en Lettonie.

28. L'UNICEF a maintenant établi des critères clairs pour créer de nouveaux comités nationaux, notamment des exigences relatives à la perspective de croissance financière et une gouvernance et un cadre juridique adaptés aux organisations de la société civile menant des activités importantes de collecte de fonds en faveur de causes internationales.

29. L'UNICEF et ses comités nationaux sont des partenaires unis sur la question des droits universels et pour apporter une aide concrète aux enfants, en particulier aux plus défavorisés, partout dans le monde. Afin d'obtenir des résultats pour les enfants dans les pays à revenu élevé où ils travaillent, les comités nationaux continuent d'investir dans l'éducation des droits de l'enfant, la promotion des politiques et la mobilisation sociale pour les droits de l'enfant, selon les paramètres établis dans leurs accords de coopération avec l'UNICEF. Concentrant davantage leur action sur la nature universelle des objectifs de développement durable, les comités nationaux continueront de faire évoluer leur rôle et d'attirer l'attention sur la réalisation des objectifs fixés dans les pays à revenu élevé, sur les résultats atteints en faveur des enfants les plus défavorisés et sur le rôle des pays à revenu élevé dans la dynamique mondiale, par exemple en matière de changement climatique.

IV. Pays à revenu élevé dotés d'un bureau de pays et d'un descriptif de programme de pays de l'UNICEF

30. Ce groupe de pays compte l'Argentine, le Chili, la Croatie, la Guinée équatoriale, Oman, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela. À la demande de leurs Gouvernements, tous ces pays ont des descriptifs de programme de pays et des bureaux de pays de l'UNICEF approuvés par le Conseil d'administration. Les sept pays reçoivent une allocation prélevée sur les ressources ordinaires de l'UNICEF, grâce aux budgets de programme et aux budgets institutionnels qui y a maintenu ses programmes lorsqu'ils sont passés de « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à « pays à revenu élevé ».

Pertinence des programmes pour les enfants

31. Les besoins des enfants dans ces pays et la pertinence des travaux menés par l'UNICEF sont exposés en détail dans le document E/ICEF/2015/P/L.6 du Conseil d'administration, qui met l'accent pays à revenu intermédiaire en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé.

32. Chacun de ces pays a demandé à l'UNICEF de conserver une présence et un programme afin de les aider à maintenir ou à accélérer les progrès en faveur des enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés qui n'ont pas tous bénéficié des avancées accomplies dans le pays. Comme pour nombre de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), l'UNICEF travaille dans ces nouveaux pays à revenu élevé pour comprendre quels enfants vont bien, quels enfants sont laissés pour compte et pour quelles raisons. Outre le soutien à la production de connaissances, les bureaux de pays de l'UNICEF des pays à revenu élevé fournissent une assistance technique pour influencer les politiques nationales, renforcer les systèmes de suivi des droits de l'enfant, favoriser l'innovation dans des domaines tels que la santé et le bien-être des adolescents, tirer profit des

ressources pour les enfants dans le pays et agir comme défenseur indépendant des enfants. L'UNICEF fournit également un soutien ciblé à la prestation de services pour les enfants défavorisés, en montrant de quelle manière les politiques, les nouveaux services et les innovations peuvent être mis en pratique, budgétisés et étendus à l'échelon national. L'UNICEF travaille avec le Gouvernement local, le secteur privé, la société civile et les acteurs universitaires pour faciliter le transfert international de l'expertise technique et de bonnes pratiques à travers la coopération horizontale Sud-Sud.

33. La Guinée équatoriale est un exemple de pays dont le RNB par habitant est supérieur au seuil des pays à revenu élevé, mais qui reste classé dans la catégorie des « PMA » et fait encore face à des problèmes de développement qui touchent les enfants. Dans ce contexte, l'UNICEF continue de fournir une coopération programmatique similaire à celle prévue dans d'autres PMA dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation et de la protection des enfants, comme il le faisait avant la transition du pays au statut de pays à revenu élevé.

34. L'Argentine, le Chili, la Croatie, Oman et l'Uruguay sont des exemples de pays ayant accompli des progrès significatifs, à la fois sur le plan économique, mais aussi du point de vue de leurs indicateurs sociaux. Néanmoins, certaines difficultés restent à surmonter en ce qui concerne les enfants défavorisés. Les programmes de l'UNICEF dans tous ces pays ont tendance à se centrer surtout sur les données, la recherche et d'autres preuves, dans l'optique d'identifier les enfants les plus défavorisés, ainsi que les barrières et les obstacles à leur progrès, la conception de modèles qui fonctionnent pour les enfants, l'utilisation de ces preuves et des voix des enfants dans les plaidoyers, les forums sur les politiques, les législations et autres, la définition et la promotion de solutions innovantes, y compris pour les nouveaux enjeux tels que la santé mentale des enfants, la coopération horizontale Sud-Sud, afin de bénéficier des travaux menés au profit des enfants, d'y contribuer dans d'autres pays similaires, et d'aider les pays à faire face aux défis relatifs aux objectifs de développement durable et les gouvernements à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Viabilité financière

35. Les gouvernements de ces pays ont contribué à hauteur de 5,4 millions de dollars des États-Unis à titre de ressources ordinaires en 2015. Les donateurs du secteur privé de ces pays ont contribué à hauteur de plus de 39,4 millions de dollars des États-Unis à l'UNICEF, dont 8,8 millions de dollars des États-Unis à titre de ressources ordinaires. Les dépenses relatives à la collecte de fonds du secteur privé par les bureaux de pays de l'UNICEF dans ces sept pays à revenu élevé représentait en moyenne 22 pour cent des recettes du secteur privé. La collecte de fonds réalisée au niveau du pays par l'UNICEF est étroitement liée à la sensibilisation du public qui est mise à profit par des campagnes de collecte de fonds publics, en particulier celles qui sont financées par plusieurs donateurs mensuels (« annonces de contributions »). Les nouveaux descriptifs de programme de pays pour l'Argentine et l'Uruguay approuvés par le Conseil d'administration en février 2016 prévoient de poursuivre cette programmation et ce modèle de collecte de fonds conjoints.

36. En Argentine, au Chili, en Croatie, en Guinée équatoriale, à Oman et en Uruguay, les contributions à l'UNICEF provenant de sources publiques ou privées sont maintenant égales ou supérieures à l'investissement de l'UNICEF en termes de ressources ordinaires dans le programme de pays. Ce seuil a été dépassé plus récemment par la Guinée équatoriale, dont le Gouvernement a augmenté rapidement sa donation à l'UNICEF de 2014 à 2015. La durée écoulée nécessaire après l'accès au statut de pays à revenu élevé pour atteindre le seuil où la collecte de fonds est égale ou supérieure aux dépenses du programme est variable, les principaux facteurs étant notamment le suivi de la collecte de fonds alors que le pays était encore un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et la capacité de collecte de fonds de la classe moyenne. Les points de référence énoncés dans le document E/ICEF/2015/P/L.6 du Conseil d'administration semblent être justes et réalistes, l'objectif étant de recueillir des fonds auprès de sources publiques et/ou privées qui soient au moins égaux aux dépenses du programme dans les cinq ans qui suivent l'accès au statut de pays à revenu élevé.

37. Les programmes de pays pour la Croatie, la Guinée équatoriale et Oman ont été élaborés et approuvés avant la décision (2015/3)⁶ du Conseil d'administration de février 2015. Ils comportent chacun des modèles quelque peu différents. Par exemple, les activités en Croatie, qui portent sur le fait de prodiguer des conseils pratiques, de tirer profit des partenariats et d'élaborer des services inclusifs pour toucher les enfants désavantagés, est financé exclusivement par d'autres ressources recueillies localement. L'UNICEF se sert des ressources ordinaires pour couvrir une partie des dépenses relatives au budget institutionnel en Croatie mais n'affecte pas pour l'heure des ressources ordinaires au programme de pays.

38. Comme indiqué ci-avant, au cours de ces deux dernières années, le Gouvernement guinéen a rapidement augmenté ses contributions à l'UNICEF, passant de 20 148 dollars des États-Unis en 2014 à 2 440 094 dollars des États-Unis en 2015. Le Gouvernement est également en train d'augmenter sa participation à des initiatives connexes, comme UNITLIFE, conçue pour canaliser les revenus provenant des ressources nationales pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants. Compte tenu de la situation inhabituelle d'un pays à population aussi peu élevée, qui, avec une économie tributaire des ressources fait face à des défis importants pour une forte proportion d'enfants, le pays pourrait ne pas constituer un marché viable pour la collecte de fonds privés comme la plupart des autres pays à revenu élevé et des pays en transition.

39. Oman a également demandé une présence continue de l'UNICEF, les travaux de l'UNICEF à l'échelon national étant financés principalement par le Gouvernement plutôt qu'à travers la collecte de fonds du secteur privé. La situation en Oman est similaire à celle de la Guinée équatoriale dans la mesure où le Gouvernement fournit des fonds pour couvrir les coûts du programme de l'UNICEF relevant du descriptif de programme de pays.

40. En Argentine, au Chili, et en Uruguay, les financements souples levés localement à partir de sources publiques et privées sont canalisés vers les ressources ordinaires mondiales pour l'UNICEF. De la même manière, chaque programme de pays reçoit une allocation de 850 000 dollars des États-Unis par an provenant de ces mêmes ressources. Ces pays contribuent également aux autres ressources, qui

⁶ Voir le document E/ICEF/2015/P/L.6 du Conseil d'administration.

permettent de générer des recettes provenant du recouvrement des coûts en plus de soutenir des activités spécifiques désignées.

Système des Nations Unies pour le développement

41. Des organismes des Nations Unies ont adopté différentes manières de rester présent dans les pays à revenu élevé qui étaient auparavant des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Comme indiqué dans le présent document, certains organismes majeurs comme l'UNICEF ont conservé leurs bureaux et leurs programmes de pays (par exemple, le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) en Argentine et en Uruguay), tout en accroissant leurs rôles de maîtres-d'œuvres des financements du gouvernement hôte (ce qu'on appelle le modèle de « contributeur net » du PNUD). Dans d'autres cas, certains petits organismes des Nations Unies ont progressivement réduit leur présence au cours des années précédant la transition vers le statut de pays à revenu élevé, en optant soit pour une couverture à partir d'une zone ou d'un bureau régional (ce qui est similaire à l'approche-programme multinational de l'UNICEF, décrite ci-après), soit en plaçant un ou deux membres du personnel du programme dans un bureau de pays du PNUD. Dans d'autres cas encore, les organismes sont passés de bureau de programme à bureaux de liaison, mais continuent d'opérer sans programme de coopération, comme dans le cas du PNUD en Fédération de Russie. Comme il ressort de la discussion ci-avant, les équipes de pays des Nations Unies opèrent selon différents modèles.

Modèles d'organisation de l'UNICEF

42. Comme indiqué ci-avant, pour tous les pays de ce groupe, le Conseil d'administration a approuvé la continuité de la présence d'un bureau de pays et d'un programme de pays de l'UNICEF. Dans les sept pays, l'UNICEF poursuit ses travaux de programme pour les enfants défavorisés à l'échelon national, la promotion de la coopération horizontale Sud-Sud, tout en recueillant des fonds pour les besoins nationaux, régionaux et mondiaux.

V. Pays à revenu élevé faisant partie d'un programme multinational de l'UNICEF

43. L'UNICEF a actuellement deux programmes multinational qui englobent à la fois des pays à revenu intermédiaire et des pays à revenu élevé. Les pays à revenu élevé couverts par le programme multinational des Caraïbes orientales sont Antigua-et-Barbuda, Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago. Les Îles Cook, État non-membre en libre association avec la Nouvelle-Zélande, sont un pays à revenu élevé faisant partie du programme de pays des îles du Pacifique.

44. L'UNICEF a également un programme sous-régional dans le Golfe qui est exclusivement composé de pays à revenu élevé, comme Bahreïn, le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis.

Pertinence des programmes pour les enfants

45. Les deux programmes multinationaux des Caraïbes et des îles du Pacifique de l'Est œuvrent dans les petits États insulaires en développement (PEID). La troisième

Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement de 2014 a abouti à un accord sur un document final connu sous le nom « Orientations de Samoa » (Modalités d'action accélérées des PEID), qui note que ces pays constituent un « cas spécial pour le développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités uniques et particulières » et qui, tout en reconnaissant l'importance de l'appropriation des programmes par le pays et du leadership national, met en exergue le fait que « en l'absence d'une coopération internationale, les chances de succès resteront limitées ». Les « Orientations de Samoa » soulignent à quel point il est essentiel de se concentrer sur les domaines de réalisations sectorielles de l'UNICEF, tels que la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et la protection sociale. Elles font également état de l'importance de la coopération internationale sur les principales questions transversales qui concernent les enfants, notamment la collecte et l'utilisation de données ventilées, l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles, la réduction des risques de catastrophes et l'atténuation des risques du changement climatique.

46. Dans les Caraïbes orientales et les sous-régions du Pacifique, l'UNICEF prend acte des « Orientations de Samoa » en aidant les gouvernements et autres partenaires à identifier les besoins des enfants les plus défavorisés et à y répondre. Par exemple, en 2015, l'UNICEF a aidé cinq pays et territoires d'outre-mer britanniques des Caraïbes orientales à mener des analyses de situation axées sur l'équité et tenant compte des risques pour attirer l'attention sur les enfants les plus mal lotis et vulnérables. Les priorités en matière de renforcement des capacités sont le soutien à l'analyse des finances publiques afin d'identifier les ressources nationales qui pourront le mieux bénéficier aux enfants vulnérables, et des efforts importants à fournir en matière de protection des enfants, notamment dans le système judiciaire. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF aide également les pays et territoires des Caraïbes orientales à renforcer leurs programmes de protection sociale. Dans les deux sous-régions des Caraïbes et du Pacifique Est, la réduction des risques et d'intervention en cas de catastrophe demeurent des priorités importantes, à mesure que la fréquence et la gravité des catastrophes liées aux intempéries s'accroissent du fait du changement climatique. Dans le Pacifique, l'UNICEF contribue également de manière importante au renforcement de l'enregistrement des naissances grâce à un traitement mobile des données de l'état civil, à la prévention et au traitement du VIH dans les première et deuxième décennies de la vie, et à la consolidation des programmes de vaccination.

47. Bien que les cinq pays relevant du programme sous-régional de la région du Golfe bénéficient d'un RNB par habitant relativement élevé, ils continuent de lutter contre les formes spécifiques de privation chez les enfants et de se heurter à la difficulté de traduire la croissance économique en résultats concrets sur le plan du développement humain. Les initiatives actuelles du programme de l'UNICEF se concentrent sur le renforcement de la collecte et de l'analyse des données relatives aux enfants, sur la prévention du VIH chez les adolescents particulièrement vulnérables et sur la certification d'hôpitaux adaptés aux services pédiatriques pour les bébés.

Viabilité financière

48. Comme approuvé par le Conseil d'administration, les programmes multinationaux des Caraïbes orientales et du Pacifique bénéficient tous deux de ressources ordinaires pour le soutien du programme. Ces ressources sont

massivement réservées aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) plutôt qu'aux pays à revenu élevé, mais un travail sur des données, le dialogue et le plaidoyer en faveur des politiques et les partenariats est réalisé dans tous les pays et territoires. La collecte de fonds dans les petits États insulaires à revenu élevé s'est révélée difficile, compte tenu du peu de donateurs privés et de la dette publique qui pèse sur les gouvernements. Néanmoins, il est à noter que le Gouvernement de la Barbade a contribué à hauteur de 185 000 dollars des États-Unis aux ressources ordinaires de l'UNICEF en 2015. Dans les deux programmes multinationaux, les coûts sont réduits par la présence d'un bureau central et d'un représentant, avec des visites de soutien technique régulières et un suivi des droits de l'enfant mené dans tous les pays et territoires du programme.

49. Dans le Golfe, la mobilisation des ressources de l'UNICEF se concentre sur quatre publics qui se renforcent mutuellement: le Gouvernement, les fondations, les donateurs fortunés et les entreprises. En 2015, un total de 135,4 millions de dollars des États-Unis a pu être mobilisé (soit 2,17 millions de dollars des États-Unis de ressources ordinaires, 51 770 000 de dollars des États-Unis d'autres ressources et 81 470 000 millions de dollars des États-Unis (pour les interventions d'urgence). En 2015, le bureau de la région du Golfe a établi de nouvelles relations importantes avec des fondations et élargi ses partenariats avec des entreprises. En conséquence, plus de 21 millions de dollars des États-Unis ont été recueillis auprès du secteur privé.

Système des Nations Unies pour le développement

50. Il n'existe pas de principe d'action uniforme pour les programmes multinationaux dans le système des Nations Unies pour le développement. D'autres entités des Nations Unies ont leurs propres accords multinationaux dans les trois sous-régions, en fonction desquels le choix des pays et des territoires à exclure ou à prendre en considération varie. Par exemple, dans les Caraïbes, d'autres programmes multinationaux du système des Nations Unies comptent plus ou moins les mêmes pays et territoires que le programme multinational des Caraïbes de l'UNICEF de l'Est, ou y ajoutent Belize, la Jamaïque, le Guyana et le Suriname. Le Programme des Nations Unies comporte un Coordonnateur résident séparé à Trinité-et-Tobago. Des progrès significatifs ont été accomplis récemment, tous les organismes actifs de la sous-région ayant réfléchi communément avec les pays et territoires à une structure de développement durable multipays comptant un cadre commun de résultats. D'autres programmes multinationaux et programmes de pays à même d'opérer dans les limites de la sous-région harmonisent maintenant leurs cadres de résultats en conséquence. De nouveaux progrès sont toutefois nécessaires pour rationaliser les modalités de coordination. Par exemple, des représentants de l'UNICEF pour les Caraïbes orientales et du Pacifique sont encore tenus de participer à plusieurs équipes de coordination des Nations Unies couvrant différents ensembles de pays et territoires.

51. Plutôt que d'établir des programmes multinationaux, d'autres entités des Nations Unies couvrent des pays et territoires dans des sous-régions à travers des accords régionaux « non-résidents », en vertu desquels les bureaux régionaux fournissent un soutien technique et stratégique à distance sans avoir aucune sorte de présence dans le pays. Bien que cela semble fonctionner pour le plaidoyer de haut niveau, ce n'est pas un modèle qui traduit l'engagement de l'UNICEF à associer réflexion stratégique et expérience sur le terrain, mobilisation du public et

partenariats avec le secteur privé. La présence continue de l'UNICEF dans un ou plusieurs pays et territoires de chaque sous-région permet également d'instaurer un dialogue cohérent avec ses homologues, ce qui permet de continuer de défendre les droits de l'enfant.

Modèles d'organisation de l'UNICEF

52. Comme indiqué plus haut, l'UNICEF comporte actuellement des programmes multinationaux qui comprennent les pays à revenu élevé dans les Caraïbes orientales et le programme sous-régional de la région du Golfe et du Pacifique. Le bureau régional des Caraïbes orientales, à la Barbade, couvre tous les pays et territoires concernés au sein d'un programme multinational. Le personnel de l'UNICEF est parfois affecté à l'extérieur de la Barbade, en particulier pour les pays et territoires dont le RNB par habitant est inférieur et qui nécessitent des programmes plus intensifs. De même, le bureau de zone du Pacifique à Fidji couvre tous les pays et les territoires concernés, et a parfois recours à du personnel détaché. Dans le Golfe, l'UNICEF dispose d'un bureau régional en Arabie Saoudite, et des équipes supplémentaires dans les Émirats arabes unis. Dans tous les cas, les coûts sont réduits au minimum grâce au partage des plaidoyers politiques et de la coopération technique de l'UNICEF entre plusieurs pays et territoires.

53. À l'avenir, la prise en compte des pays ayant récemment accédé au statut de pays à revenu élevé dans les nouveaux programmes multinationaux peut se révéler un choix raisonnable pour certains pays à faible population qui n'ont pas les moyens de recueillir des montants importants et dont la situation de proximité géographique est telle qu'elle rend la couverture à partir d'un bureau de l'UNICEF rentable. Le Système des Nations Unies pour le développement comprend par exemple les Comores, Maurice et les Seychelles à travers leurs programmes multinationaux.

VI. Pays à revenu élevé non dotés d'un comité national pour l'UNICEF ou d'un programme de pays de l'UNICEF

54. Plusieurs pays à revenu élevé, généralement des pays à population relativement faible, n'ont jamais été dotés de programmes de pays de l'UNICEF et n'ont jamais bénéficié de la présence d'un comité national. Ces pays sont par exemple Malte et Monaco.

55. Lorsque l'on se réfère à des directives antérieures du Conseil d'administration, il existe également un certain nombre de pays à revenu élevé dans lesquels l'UNICEF a cessé ses activités programmatiques à l'issue de leur transition de « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à « pays à revenu élevé », que ce soit sans soutenir la création d'un comité national ou lors du passage à un comité national qui ne s'est pas révélé financièrement viable. Dans tous les cas, la possibilité d'une coopération future n'a pas été saisie.

56. Aujourd'hui, l'UNICEF cherche le soutien financier des gouvernements de ces pays, entreprend un nombre limité d'analyses de politiques connexes et facilite quelques partenariats ou activités de coopération horizontale. Les travaux sur les politiques et partenariats sont financés et gérés dans les limites des programmes

mondial et régionaux de l'UNICEF, qui sont approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017.

Pertinence des programmes pour les enfants

57. L'UNICEF publie des études et des analyses mondiales, telles que le rapport intitulé *La Situation des enfants dans le monde*, qui comprend des données sur tous les pays et fait le bilan des questions d'intérêt mondial. De la même manière, l'UNICEF soutient la série *Report Card* et la base de données transMONEE – Suivi de la transition des enfants en Europe orientale –, initiative conçue pour soutenir le suivi des droits de l'enfant dans les pays à revenu élevé en général ou dans des régions spécifiques. L'UNICEF appuie également d'autres études mondiales auxquelles il participe, telles que le rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude approfondie des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299), et fournit ces données au Comité des droits de l'enfant, comme demandé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Toutes ces activités concernent tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu ou la présence des programmes de l'UNICEF, et aident à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et de partager les bonnes pratiques et innovations relatives aux enfants.

Viabilité financière

58. Sans surprise, de tous les principes d'action examinés dans cette analyse, c'est la stratégie d'un engagement limité à travers les programmes mondial et régionaux qui s'est révélée la moins onéreuse bien qu'elle soit la moins à même de contribuer à des résultats concrets pour les enfants, pays par pays. Les programmes mondial et régionaux pour tous les pays absorbent moins de 5 pour cent des dépenses de programme de l'UNICEF et la quasi-totalité du montant est allouée aux travaux présentant de l'intérêt dans plusieurs pays, y compris les partenariats de programme, les données, la recherche, l'engagement public mondial multipays et le plaidoyer et le dialogue sur les politiques à l'échelon régional et mondial. Seule une très petite fraction de 5 pour cent du financement du programme alloué aux programmes mondial et régionaux atteint ces pays qui ne disposent d'aucune présence de l'UNICEF.

Système des Nations Unies pour le développement

59. La coordination au niveau mondial du Système des Nations Unies pour le développement est assurée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Groupe concentre néanmoins la majeure partie de ses efforts sur les questions de politiques internationales et sur l'organisation des programmes plutôt qu'à s'engager auprès des pays à revenu élevé qui ne disposent pas d'une présence des Nations Unies. Comme cela est le cas avec l'UNICEF, d'autres organismes des Nations Unies (PNUD, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et autres) mentionnent les pays à revenu élevé dans leurs rapports mondiaux, fournissant ainsi un soutien indirect de suivi et de plaidoyer. Le PNUD et d'autres organismes maintiennent des bureaux de liaison dans certains pays, comme la Fédération de Russie, bien que l'UNICEF n'y soit pas présent pour le moment.

VII. Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) qui pourraient accéder au statut de pays à revenu élevé

60. C'est le groupe de pays le plus important et le plus diversifié de cet examen. Ce sont par exemple le Brésil, la Bulgarie, le Kazakhstan, la Malaisie, la Roumanie, la Thaïlande et la Turquie. À la suite de la décision du 2008/15 du Conseil d'administration, l'UNICEF a continué de coopérer avec ces pays dans le cadre des programmes de pays. Nombre d'entre eux ont des chances de devenir des pays à revenu élevé d'ici à 2030.

Pertinence des programmes pour les enfants

61. Comme indiqué dans l'introduction, avant 2008, environ 74 pour cent de la population mondiale extrêmement pauvre vivait dans les pays à revenu intermédiaire. La population de certains de ces pays de ce groupe compte une très forte proportion d'enfants.

62. Dans un monde de plus en plus marqué par l'interdépendance, il est également intéressant de noter que les questions touchant les enfants dans un pays peuvent avoir des répercussions graves dans d'autres, quel que soit le niveau de revenu du pays. Cela s'est manifesté avec l'augmentation récente de la migration informelle, y compris des enfants, la propagation des épidémies de santé, les conséquences du changement climatique, les risques auxquels sont exposés les enfants sur Internet, et la traite des enfants. Aucun de ces problèmes ne reste confiné à l'intérieur des frontières d'un pays. Les pays à revenu élevé disposent de davantage de ressources pour répondre à ces questions tandis que les gouvernements des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ont moins de ressources à investir en dehors de leurs priorités nationales.

63. L'UNICEF travaillant depuis plusieurs décennies dans tous ces pays, ses stratégies de programme ont évolué. Au départ, l'organisation mettait un accent important sur la prestation des services et, dans une moindre mesure, sur la défense des politiques. Lors d'un changement de statut d'un pays de « revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à « revenu élevé », l'UNICEF accorde en général une attention accrue à la défense des politiques et au renforcement des capacités, tout en continuant de soutenir la prestation de services pour répondre aux poches spécifiques de privation, afin de générer des preuves et de montrer quels mécanismes peuvent être étendus ou reproduits. Dans le cas de l'Inde, en particulier, les programmes de l'UNICEF dans certains pays à faible revenu et à forte population portent sur la dénutrition, la défécation en plein air, le mariage des enfants et les maladies infantiles évitables comme la poliomyélite. Dans tous les pays en transition, l'UNICEF conserve un rôle important dans le suivi des droits de l'enfant et dans la promotion et le soutien au développement de la petite enfance, à la protection sociale et à la protection des enfants. Un nombre croissant de pays passent de la catégorie de « pays à revenu intermédiaire » à celle de « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) », et de la catégorie de « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à celle de « pays à revenu élevé ». Les enseignements tirés au cours de ces transitions et les bonnes pratiques qui s'y développent peuvent servir d'un pays à l'autre.

64. Nombre de pays ayant obtenu le statut de pays à revenu intermédiaire au cours des dernières années fournissent même désormais un soutien important aux pays

moins aisés au moyen de la coopération horizontale Sud-Sud et d'autres modalités similaires, et sont devenus des donateurs de ressources ordinaires pour l'UNICEF.

Viabilité financière

65. La politique d'allocation des ressources de l'UNICEF approuve l'allocation du budget institutionnel et le budget du programme dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), la plupart d'entre eux recevant une allocation de 850 000 de dollars des États-Unis pour leurs programmes chaque année. Ces allocations, si elles sont peu élevées par rapport aux ressources disponibles localement ou au budget global de l'UNICEF, fournissent un financement crucial pour soutenir le travail de l'UNICEF, notamment en mettant à profit les ressources nationales pour les enfants.

66. La plupart de ces pays fournissent également d'importantes possibilités de lever des fonds au bénéfice des questions nationales et internationales relatives aux droits de l'enfant. L'UNICEF dispose actuellement de programmes de collecte de fonds du secteur privé structurés dans 11 pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (Brésil, Bulgarie, Colombie, Équateur, Malaisie, Mexique, Pérou, Roumanie, Serbie, Afrique du Sud et Thaïlande) et 3 pays à revenu intermédiaire (Inde, Indonésie et Philippines). En 2015, ces programmes ont levé 131,1 millions de dollars des États-Unis, dont 20,7 millions à titre de ressources ordinaires. Les dépenses liées aux fonds levés par des bureaux de pays de l'UNICEF auprès du secteur privé dans ces pays représentaient en moyenne 11 pour cent des recettes du secteur privé.

67. Le bureau de l'UNICEF en Argentine, qui est maintenant un pays à revenu élevé, développe et accroît avec succès sa capacité de levée de fonds depuis de nombreuses années alors même que l'Argentine était encore un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). La Thaïlande accélère également ses activités de collecte de fonds au niveau du pays et est déjà un contributeur net aux ressources mondiales de l'UNICEF. Au Brésil, les activités de longue date de levée de fonds de l'UNICEF sont bien placées pour profiter du marché important afin de faire du pays un fournisseur majeur des ressources mondiales de l'UNICEF.

68. Certains pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) fortement tributaires de l'exportation de minéraux ou de pétrole, comme le Gabon ou le Kazakhstan, ont la possibilité d'accroître leurs contributions publiques à l'UNICEF. Cependant, en raison de l'importance relativement faible de la classe moyenne dans ces pays, la collecte de montants significatifs auprès du secteur public demeure peu probable dans un avenir proche. En outre, les contributions publiques dans ces pays sont particulièrement vulnérables à la rapidité des changements de prix de leurs principales exportations.

Système des Nations Unies pour le développement

69. Dans ces pays, le Système des Nations Unies pour le développement passe le plus souvent par un schéma de coordination classique: un Coordonnateur résident convoque une équipe de pays des Nations Unies, les programmes sont énoncés dans un Plan-cadre des Nations Unies pour le développement des Nations Unies (PNUAD), et s'appuient sur des procédures opérationnelles permanentes calquées sur l'approche « Unis dans l'action », qui aide à tirer parti des possibilités de renforcer les contributions communes pour obtenir des résultats concrets. En

Roumanie, l'UNICEF assume le rôle de Coordonnateur résident et il n'y a pas eu de PNUAD depuis 2010. En Bulgarie, compte tenu de l'absence d'un Coordonnateur résident et d'un PNUAD, l'UNICEF a pris les fonctions de coordonnateur officiel et de la sécurité.

Modèles d'organisation de l'UNICEF

70. Tous les pays de cette catégorie continuent d'avoir des bureaux de pays et des descriptifs de programme de pays.

71. La Turquie est un cas à part. C'est en effet le seul pays du monde à être doté la fois d'un bureau de pays de l'UNICEF et d'un comité national pour l'UNICEF. L'UNICEF a commencé à travailler en Turquie en 1951 et a mis exceptionnellement en place un comité national en 1956. Le comité national pour l'UNICEF se charge de la collecte de fonds et de la sensibilisation du grand public, tandis que le bureau de pays coopère avec le Gouvernement turc au suivi de la situation des enfants et dans des domaines de programmes tels que la survie de l'enfant, le développement de la petite enfance, l'éducation et la protection des enfants. Le travail de l'UNICEF en Turquie se concentre donc sur l'éducation et la protection des enfants, ainsi que sur le renforcement des systèmes de transferts sociaux et de vaccination, aussi bien dans les communautés d'accueil que parmi les populations de réfugiés. Les activités de levée de fonds menées par le comité national pour l'UNICEF au niveau du pays génèrent des montants qui sont acheminés au siège de l'UNICEF à travers les mécanismes réguliers du comité national. Les fonds sont ensuite alloués au programme de pays par le biais des mécanismes standard de l'UNICEF. Malgré son utilité, la collecte de fonds locale auprès des particuliers ne recouvre pas encore le coût de la présence et du programme de pays de l'UNICEF. Aujourd'hui, cette « double présence » ne semble pas constituer un modèle pour d'autres pays.

72. En Bulgarie, autre pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), le comité national pour l'UNICEF qui y a été créé a duré seulement quelques années. Après sa fermeture, l'UNICEF a envisagé la possibilité d'œuvrer à travers un Groupe de développement social au bureau de pays bulgare du PNUD (en collaboration avec l'ONUSIDA et le FNUAP), après quoi l'organisation est revenue à la modalité « bureau de pays/programme de pays ».

VIII. Conclusions

73. Un certain nombre de conclusions peuvent être tirées de l'examen de l'expérience de l'UNICEF décrite ci-avant dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et les pays à revenu élevé :

a) L'engagement et la présence de l'UNICEF sont de plus en plus demandés et appréciés. Tous les gouvernements des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) continuent d'accepter la présence d'un programme de l'UNICEF, comme le font la plupart des pays qui sont récemment passés de la catégorie de « pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) » à celle de « pays à revenu élevé ». De même, les comités nationaux pour l'UNICEF semblent être chaleureusement accueillis par leurs gouvernements homologues;

b) Conformément à la nature universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et aux objectifs de développement durable, l'UNICEF contribue à

aider concrètement les enfants dans les contextes très différents des nouveaux pays à revenu élevé et des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Les comités nationaux pour l'UNICEF, contribuent depuis longtemps, en partenariat avec d'autres parties de l'UNICEF, à obtenir des résultats dans les pays à revenu élevé et devraient continuer d'investir dans l'éducation aux droits de l'enfant, la promotion des politiques et la mobilisation sociale pour les droits de l'enfant;

c) Dans tous les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et les pays à revenu élevé, il existe une synergie positive entre le soutien de l'UNICEF à l'aide concrète aux enfants et sa capacité de lever des fonds. Ceci se manifeste clairement dans des pays comme l'Argentine, dans lesquels des programmes très étendus sont réalisés de pair avec des levées de fonds à grande échelle. C'est également vrai pour les comités nationaux pour l'UNICEF, dans lesquels les activités de plaidoyer sur les questions relatives aux droits nationaux et internationaux de l'enfant contribuent à la collecte de fonds et réciproquement. Les montants relativement modestes de financement que l'UNICEF investit dans les programmes et les politiques dans les pays à revenu élevé, à travers ses bureaux ou ses comités nationaux, sont compensés en grande partie par la contribution que ces investissements apportent non seulement à l'aide concrète aux enfants sur le plan national, mais aussi à la levée de fonds à utiliser dans les pays dont le revenu par habitant est plus faible;

d) Le développement de la collecte de fonds auprès de sources privées et publiques dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et dans les nouveaux pays à revenu élevé se révèle un mécanisme efficace pour diversifier le financement de l'UNICEF et augmenter les contributions aux ressources souples. Le cas de l'Inde montre que la collecte de fonds peut être lancée avec succès, même lorsqu'un pays n'a pas encore accédé au statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure);

e) L'UNICEF devrait continuer à faire preuve de souplesse et d'innovation dans l'élaboration de différentes stratégies en termes de programmes et d'engagement lorsqu'il s'agit de contextes différents. Le revenu national brut par habitant est un indicateur utile et important du point de vue de la répartition des ressources et des accords institutionnels, mais il devrait être envisagé avec d'autres indicateurs de développement humain et en fonction des circonstances de chaque pays.

74. Les objectifs de développement durable et la Convention relative aux droits de l'enfant poussent l'UNICEF à aider concrètement et efficacement les enfants les plus défavorisés, quel que soit leur lieu de vie. À mesure que l'UNICEF avance dans la préparation de son prochain Plan stratégique pour 2018-2021, il est important de relever ce défi, tout en maintenant un engagement ferme à accorder la priorité aux pays les moins avancés et à ceux qui sont en situation d'urgence humanitaire. Une approche universelle des droits de l'enfant se révèle offrir d'autres avantages, y compris notamment les synergies entre les activités de programme et de collecte de fonds dans les pays dont le RNB par habitant est plus élevé, ainsi que la coopération horizontale et le partage des enseignements tirés de l'expérience, des preuves et des innovations.

IX. Projet de décision

Le Conseil d'administration :

1. *Se félicite* de l'examen préparé par l'UNICEF, tout en notant la persistance des inégalités et des violations des droits qui touchent les enfants dans tous les pays du monde et donc la pertinence du travail de l'UNICEF;

2. *Réaffirme* l'importance de concentrer une majeure partie du soutien de l'UNICEF aux pays les moins avancés et note que les programmes de l'UNICEF dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) devraient être convenus sans exiger particulièrement de collecte de fonds de la part de ces pays, même si celle-ci doit être envisagée et encouragée;

3. *Se félicite* de la contribution croissante de l'UNICEF aux interventions d'aide pour les enfants défavorisés dans les pays à revenu élevé, à la fois directement et au moyen de partenariats avec les comités nationaux pour l'UNICEF, et prend note de la pertinence de ces travaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

4. *Note* que l'engagement en matière de programmes de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé peut contribuer à un financement accru et diversifié de l'ensemble de l'organisation;

5. *Prend note* de l'hétérogénéité des pays à revenu élevé et invite l'UNICEF à continuer d'avoir recours à différents modèles opérationnels pour obtenir des résultats concrets, en fonction de l'environnement de tout pays à revenu élevé donné, y compris, entre autres, des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, les comités nationaux pour l'UNICEF, la poursuite des bureaux de pays, des programmes de pays et multinationaux de l'UNICEF opérant dans le cadre des programmes mondial et régionaux, et d'autres mécanismes pouvant être mis au point et à l'épreuve, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration;

6. *Réitère* son invitation à l'UNICEF et aux pays à revenu élevé concernés à élaborer des descriptifs de programme de pays ou des documents de programme multinational à soumettre à l'examen et à la décision du Conseil d'administration, lorsque la présence continue d'un programme de pays continue est vue à la fois par le Gouvernement et par l'UNICEF comme le mode d'engagement le plus adapté compte tenu des principes directeurs, à savoir : i) l'importance de prendre en compte le contexte du pays; et ii) l'importance de veiller à ce que les investissements dans les programmes dans les pays à revenu élevé conduisent à des augmentations nettes des ressources du programme disponibles pour les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure);

7. *Encourage* l'UNICEF à envisager les différents aspects du bien-être de l'enfant à mesure que l'organisation prépare son évaluation du système d'allocation des ressources en vue de l'examen du Conseil d'administration en février 2017, en tenant compte des objectifs de développement durable pour élaborer des mesures de progrès du développement durable qui complètent celle du produit intérieur brut, et note que la politique actuelle de l'UNICEF d'allocation des ressources ordinaires aux programmes prend en compte la population infantile, le taux de mortalité des moins de cinq ans et le revenu national brut par habitant.